

travail plus commodes à ceux qui se voient dans l'impossibilité d'atteindre à un rendement moyen suffisant. Je suis en outre d'avis que chez nous l'on trouvera je puis dire un bloc solide ou à peu près contre toute tentative de subvention à accorder à l'industrie, considérée globalement, contre tout mouvement qui tendrait à enlever à l'industrie l'obligation de faire face à ses responsabilités qui sont sérieuses.

Et maintenant, j'ajouterai que les parrains des allocations familiales reconnaissent, à ce que je vois, que leur objet tend à tenir lieu d'une échelle de salaire convenable.

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, je me demande où nous allons aborder si nous permettons ici l'expression de jugements aussi extrêmes sans les relever. Je ne sache pas que personne ait encore émis d'opinion de cette nature.

Le TÉMOIN: Je consens à modifier ma phraséologie. Tout ce qui s'est publié sur les allocations familiales reconnaît que ces dernières doivent être considérées comme devant suppléer à une échelle de salaires capable d'assurer à l'ouvrier une existence convenable et les possibilités de se créer une survivance. Je crois être dans la note en m'exprimant ainsi. Mais si j'erre, je consens bien volontiers à ne pas appuyer.

Le PRÉSIDENT: Prenez pour acquis que nous voulons connaître tous les aspects de la question.

Le TÉMOIN: Le fait subsiste, en tout cas, que l'on ne peut, soit par voie de caisse des patrons, soit par toute autre voie, faire bénéficier un élément d'un groupe industriel donné d'une subvention sans priver d'autant un autre élément de ce groupe. Impossible de venir en aide à l'élément marié sans, en quelque sorte, priver de la même aide l'élément célibataire.

*M. Woodsworth:*

Q. Qui a parlé en ce sens?—R. Oh! je me contente encore une fois de formuler un sentiment personnel. Nous considérons donc ce projet de loi, est-ce à tort, est-ce à raison? comme un palliatif. Il prend pour nous figure de subvention, autrement dit, de camouflage, quelque chose enfin qui sert à dissimuler le véritable état de choses. En sus, nous nous refusons à l'approuver pour une autre raison qui s'allie intimement à celle-là, je veux dire que nous tenons l'entreprise pour une incursion injustifiée au sein de la liberté et de l'initiative individuelles. Nous prétendons qu'il est immoral d'enlever de l'esprit du travailleur marié l'idée de l'économie qui lui permettra de vivre une vie de ménage convenable; qu'il est immoral de confier à l'Etat, à l'industrie ou à tout autre organe la tâche d'économiser pour l'ouvrier et de lui remettre en mains propres, dans la suite, le bilan ainsi économisé. Nous ne voyons pas d'un mauvais œil et, au contraire, nous favorisons de toutes nos forces, et de façon générale, les assurances qui protègent l'ouvrier contre les dangers ordinaires de l'existence; mais ce projet de loi nous apparaît comme tendant à subventionner la société en général pour un état qui est censé être normal. Etre pourvu de famille n'est pas de ces accidents malheureux contre lesquels il faille protéger les gens. Nous le tenons, au contraire, comme la chose à laquelle il faille habituer dès la jeunesse l'humanité à aspirer comme à un état normal; et, pour cette raison, nous tenons que ce projet de loi serait chose dangereuse s'il prenait la forme d'une subvention ou d'une assurance contre un état de choses tout à fait normal. Si je ne m'abuse, son objet consiste à faciliter et encourager la multiplication des familles nombreuses, et ce entre autres objets de nature similaire. On a déjà dit, et pour ma part je serais tout disposé à développer cette idée, que ce que nous savons de la société, du moins en nous plaçant au point de vue des hommes d'œuvres, nous enseigne que le nombre d'enfants n'est pas en proportion directe des ressources financières de la famille. En fait, c'est justement le contraire que nous